



Protection sociale : sécu et complémentaire santé, quel avenir ?

Soirée débat le mardi 22 mars, INSPE de St Etienne, 18h30

La Sécurité Sociale a plus de 75 ans. C'est un « conquis » social ce qui signifie que sa pérennité dépend des rapports de force. Aujourd'hui, elle est inscrite dans notre paysage social et économique, elle est partie intégrante du modèle social français et personne n'imagine qu'on pourrait s'en passer. Que nous soyons actifs ou retraités son évolution et son devenir nous concernent.

Depuis de nombreuses années, de réformes en plans d'équilibre, la tutelle et le contrôle de l'État sont devenus dominants et son autonomie résiduelle : en 1995, les élections des administrateurs sont supprimées. La loi de financement de la sécurité sociale est confiée au parlement.

Les réductions des cotisations sociales assises sur les salaires, la baisse des salaires et pensions, le taux de chômage important, les exonérations en tous genres assèchent les ressources. L'abandon par la majorité présidentielle actuelle de la compensation des exonérations de cotisations accentue les déficits et prépare de nouvelles régressions au nom de la lutte contre les déficits.

Ces choix n'ont en rien permis de régler les déserts médicaux, les difficultés d'accès aux spécialistes ni réduit le reste à charge des patients.

Les réponses apportées dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel visant à une prise en charge à 50% des complémentaires santé dans le secteur privé ou par le 100% pour l'optique, le dentaire ou l'auditif, sous réserve de se satisfaire du panier négocié, renvoient à des financements variant en fonction des ressources et de l'âge, tournant le dos aux principes de solidarité et d'universalité initiaux de la Sécurité Sociale.

Dans le cadre de la campagne présidentielle, les propositions d'augmenter le pouvoir d'achat en baissant les cotisations sociales sur les salaires ou les propositions du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie soulignent l'actualité de ces questions. De grands bouleversements pourraient découler de la proposition de modification du mode de financement de notre sécurité sociale.

La FGR FP 42 et la FSU 42 vous invitent à venir nombreux à cette soirée débat avec la participation de Jacques Lecoffre, retraité du SNUipp/FSU.

**le mardi 22 mars 2022
de 18 h30 à 21 h 45
à l'INSPE
90 rue de la Richelandière
42000 Saint-Etienne**

- La Sécurité Sociale c'est quoi aujourd'hui ? son fonctionnement ? son financement ?
- Que rembourse la Sécurité Sociale ? Qui décide ?
- Qu'est-ce qui évolue aujourd'hui ? Qu'est-ce qui est en débat ? S'agit-il d'avancées ou de régressions ?